

No 6

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025**

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, André Leitner, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Mme Safiatou Simpore Diaz

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le peuple souverain qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Prestation de serment d'un membre suppléant
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau du Conseil municipal

**Propositions du Conseil administratif**

5. Délibération administrative **DA 015-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
6. Délibération administrative **DA 016-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'427'000.- au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
7. Délibération administrative **DA 017-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 491'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien

8. Délibération administrative **DA 018A-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de Plan localisé de quartier (PLQ) N° 30129-67, Carouge / Praille Acacias Vernets – « Etoile 2 »
9. Délibération administrative **DA 019-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'461'389.25 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2025
10. Délibération administrative **DA 020-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels couvrant la période du 1er janvier au 31 juillet 2026

**Propositions des membres du Conseil municipal**

11. Motions
12. Postulats
13. Résolution **RA 003-2025 P** : « Travaux du tram : anticipons les impacts »
14. Pétitions
15. Questions

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour. Le point 8, soit la délibération administrative DA 018A-2025 R relative au projet de Plan localisé de quartier Carouge / Praillle Acacias Vernets – « Etoile 2 », est reporté après les points 9 et 10, afin de traiter d'abord l'ensemble des objets relatifs au budget 2026.

Le Président ne constate aucune opposition à cette modification de l'ordre du jour.

Par ailleurs, M. Leitner n'étant pas encore arrivé, sa prestation de serment (point 1 de l'ordre du jour) aura lieu dès qu'il aura rejoint l'assemblée.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé par 30 oui, 0 non et 0 abstention.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de Mme Molinari :**

### Point de situation des bons « Carouge Extra »

Pour rappel, l'opération avait été votée par le Conseil municipal en juin dernier afin de soutenir et promouvoir les commerces et artisans.

Dans la continuité des bons solidaires qui avaient été mis en place pendant la période du Covid, le dispositif est resté sensiblement le même : pour chaque carte achetée, la Ville finance 20% supplémentaire (jusqu'à une valeur initiale de la carte de CHF 500 maximum par personne), permettant d'encourager concrètement les achats dans les commerces carougeois partenaires.

Aujourd'hui, je souhaite donc vous donner quelques éléments de situation sur « Carouge Extra » (chiffres au 10 décembre 2025) :

- L'opération a été lancée auprès du public le 10 septembre.
- 136 commerces ou établissements y ont adhéré.
- Plus de CHF 775'000.- de bons, incluant le bonus, ont été vendus.
- Plus de CHF 500'000.- ont déjà été dépensé dans les commerces, avec plus de 3'300 passages en boutiques.
- Les secteurs les plus représentés à ce jour dans les encaissements sont la mode et la décoration, le sport et l'artisanat.

Les retours des commerçants sont à ce stade positifs. L'opération s'approche de sa fin très prochainement. Nous continuons naturellement à suivre de près cette action et reviendrons vers vous avec un bilan à la fin de l'opération.

### Atelier durabilité pour les entreprises

En novembre, deux demi-journées d'ateliers consacrés au thème des achats responsables ont été organisées par les secteurs Energie et durabilité et Promotion

économique. Neuf entreprises carougeoises y ont participé et ont bénéficié d'un accompagnement concret pour intégrer davantage la durabilité dans leurs pratiques.

Ces ateliers poursuivaient trois objectifs :

- Soutenir la transition durable des entreprises en leur offrant des outils immédiatement applicables ;
- Favoriser les échanges entre des entreprises de secteurs variés ;
- Encourager l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les processus d'achat.

Les sessions ont été animées par une consultante de "Mon Entreprise Durable", qui a accompagné les participants dans l'élaboration d'un plan d'action clair et opérationnel.

La diversité des entreprises présentes a permis des échanges riches et ancrés dans le concret.

#### Vidéos promotion des commerces pour « Carouge Magique »

Dans le cadre de « Carouge Magique », une série de vidéos a été produite, mettant en lumière les commerces et artisans carougeois. L'objectif était double : valoriser leur savoir-faire et renforcer leur visibilité durant cette période particulièrement importante pour leurs activités.

Ces clips vidéo sont diffusés sur nos réseaux sociaux, ainsi que sur une partie du réseau cantonal d'affichage vidéo et les cinémas. Cette diffusion élargie permet de toucher un public bien au-delà de Carouge et de renforcer l'attractivité de notre tissu commerçant.

La campagne comprend quatre vidéos distinctes, couvrant une diversité de secteurs : alimentation, artisanat, mode, décoration ou encore restauration.

Ce type d'actions de promotion ciblée pendant des périodes importantes pour les commerces s'inscrit pleinement dans la volonté de soutenir les commerces locaux et de renforcer leur visibilité auprès du grand public.

#### Amélioration de la sécurité des piétons et en particulier des enfants, au croisement rue Alexandre-Gavard / rue des Caroubiers et au niveau de la piste cyclable

Je vous reviens au sujet de la question écrite qui avait été déposée en juin 2025 par Mme Soledad Guardia Sevilla. Celle-ci portait sur plusieurs problématiques d'aménagement au croisement de la rue Alexandre-Gavard et de la rue des Caroubiers (ces mêmes problématiques avaient également été abordées par M. Lauret dans une question orale), notamment celles des traversées piétonnes, du stationnement vélo et de l'espace partagé entre piétons et cyclistes.

Bien que Mme Guardia Sevilla ne siège plus au sein du Conseil, je vous informe par la présente communication que les enjeux relevés par sa question ont été intégrés au travail en cours sur le périmètre et notamment en lien avec les enjeux de vitesse excessive sur la Rue A. Gavard et mesures de modération. Pour rappel, la pose de « gendarme couchés » n'est techniquement pas adéquate. Les services, en coordination avec l'Office cantonal des transports, poursuivent ainsi l'élaboration de solutions permettant de traiter l'ensemble de ces problématiques. Des aménagements seront déployés, dans un premier temps, sous forme de phase-test temporaire afin d'en vérifier le bon fonctionnement et d'ajuster les mesures, si nécessaire, avant toute pérennisation.

Délibération administrative 012-2025 : crédit d'études destiné aux études et démarches liées au développement de la partie du périmètre PAV sur le territoire carougeois

Pour information, je reviens rapidement sur le traitement par votre Conseil de la DA 012 relative aux études PAV. Pour rappel, elle a été déposée au Conseil municipal de septembre et traitée en commission lors des deux séances des 30 septembre et 11 novembre, auxquelles des représentants de la Direction PAV, de la Fondation PAV et de la Ville de Genève avaient été invités.

Suite à un oubli administratif, elle n'a pas été mise en retour à l'ordre du jour de la séance de ce soir, mais je tiens à vous assurer que ce sera le cas pour la séance de janvier 2026. Ce petit report n'a pas de conséquence majeure pour le travail dans les services. En effet, en raison des fériés de fin d'année, les délais référendaires des objets de décembre sont repoussés quasiment à la même date que celle régissant les objets qui seront votés en janvier prochain. Par ailleurs, ce report permet de laisser tout le temps nécessaire aux discussions budgétaires de ce soir.

Formation de l'Association des communes genevoises (ACG) « Aménagement du territoire »

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine séance de formation de l'ACG consacrée à la place de la commune dans le système institutionnel genevois, se tiendra le mercredi 11 février 2026 de 18h à 21h, à Uni Dufour, Auditorium U300.

Elle portera spécifiquement sur le thème de « l'aménagement du territoire » dans les communes.

Comme vous vous en souviendrez peut-être, cette séance avait initialement été planifiée en septembre mais avait dû être reportée.

Cette rencontre, destinée aussi bien aux membres des conseils municipaux que des exécutifs communaux, se déroulera en présence de M. Nicolas Walder, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire.

Une invitation vous a été transmise le 26 novembre et se trouve sous CMNet. J'attire votre attention sur le fait que l'inscription est nécessaire avant le 30 janvier par mail directement à l'ACG. Toutes les informations pratiques sont sur l'onglet « Invitations » CMNet.

A la fin de la séance un apéritif dinatoire est prévu et permettra des échanges plus informels.

Je vous invite à participer à cette soirée, très utile notamment dans un contexte comme celui de Carouge où l'évolution du territoire est particulièrement importante, avec de nombreux enjeux.

Apéritif communal 2026

Il est de tradition dans notre cité que les autorités offrent un apéritif en début d'année aux membres des sociétés de la commune, aux personnalités œuvrant pour le bien-être des Carougeoises et Carougeois ainsi qu'au personnel de l'administration carougeoise.

Durant cette soirée, la médaille du Mérite carougeois 2025 sera remise à un citoyen ou une citoyenne qui s'est particulièrement illustrée en contribuant au rayonnement de la commune.

A cette occasion, le Conseil administratif serait heureux de votre présence, le vendredi 9 janvier 2026 à 18h30, à la salle des fêtes de Carouge. L'invitation sera disponible sur CMNet.

### **Communications de M. Mützenberg :**

#### Prolongation de l'ouverture de la patinoire

Je souhaite d'abord partager avec vous une bonne nouvelle : nous avons réussi à valider et à mettre en place la prolongation de l'ouverture de la patinoire pour les vacances scolaires de février prochain.

Le Canton nous a confirmé la prolongation exceptionnelle et les services ont déjà planifié l'organisation de la saison 2025–2026 dans ce sens.

Je tiens à remercier le Conseil municipal pour sa motion nous demandant d'ouvrir la patinoire pendant les vacances scolaires. Comme j'ai pu le dire, nous étions déjà en train de travailler sur cette évolution, et je crois que nous pouvons nous réjouir ensemble d'avoir trouvé une solution concrète afin que celles et ceux qui ne partent pas en vacances en février puissent bénéficier de cette installation. Cela a été rendu possible grâce à l'engagement remarquable des services, que je remercie très sincèrement ce soir.

Pour être totalement transparent, je vous informe que cette prolongation représente un coût supplémentaire devisé à CHF 29'185.-, répartis de la manière suivante :

- CHF 1'524.- pour l'entreprise Constructions Tubulaires,
- CHF 5'740.- pour les TSHM,
- CHF 7'660.- pour le Service des sports,
- et CHF 14'260.- pour le SVEM, montant lié notamment à un renfort temporaire, aux majorations des week-ends et au soutien apporté au montage de la Fête du printemps, laquelle aura lieu quelques semaines après la fermeture de la patinoire.

Pour les prochaines années, nous avons planifié que la patinoire serait systématiquement ouverte pendant les vacances scolaires de février, le cas échéant en repoussant d'une semaine la date d'ouverture pour éviter de dépasser le délai maximal légal de 90 jours.

#### Suppression du jardin permacole dans le parc du Boulodrome

Dans le cadre du projet de réaménagement du parc du Boulodrome, il a été décidé de supprimer le jardin permacole initialement prévu dans la clairière, à proximité de l'Arve.

Cette décision s'appuie sur l'expertise des services techniques et sur l'avis favorable du Conseil administratif.

Le jardin permacole avait été prévu pour compenser la parcelle perdue par Ressources Urbaines en raison de la construction initialement prévue d'une école provisoire pour l'école des Pervenches.

Comme cette école a finalement été réalisée sur un autre site, le maintien du jardin dans le parc du Boulodrome n'est plus nécessaire ni pour l'association ni pour la Ville.

Cette suppression permet de renforcer la cohérence du parc, de concentrer les moyens sur les équipements sportifs et les espaces de détente tout en simplifiant la gestion et l'entretien du site.

Les activités de Ressources Urbaines se poursuivent pour le moment sur leur parcelle de la rue Cardinal-Mermilliod.

#### Toiture tennis Pinchat : infiltrations d'eau

Je souhaite vous informer de la nécessité d'engager de nouveaux travaux sur la toiture de la bulle du Tennis Club de Pinchat. Celle-ci laisse passer l'eau lors de fortes pluies, ce qui entraîne un engorgement de nos chéneaux et des fuites sur les courts de tennis. Il est donc indispensable d'intervenir pour assurer une évacuation correcte des eaux. Les travaux prévus consistent à poser une descente d'eau pluviale supplémentaire.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à CHF 19'600.-, selon le devis établi. Ils pourraient être réalisés au cours du premier trimestre 2026. Il est important de préciser que ces travaux n'ont aucun lien avec les travaux récemment réalisés en toiture des bulles, qui portaient sur le remplacement et l'optimisation du système électrique et de la motorisation permettant l'ouverture et la fermeture de la toiture.

J'attire également votre attention sur le fait que la rubrique comptable « Tennis Club de Carouge - Zone Sport Pinchat – Entretien Courant » (3410.0315.31440.209) présente à ce jour déjà un dépassement de CHF 19'500.-. Ce dépassement est lié à des interventions imprévues sur la chaudière ainsi qu'à des réparations de conduites d'eau, interventions qui ont eu lieu cette année.

#### **Communications de M. Fraomene :**

##### Service des affaires sociales

J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Carouge a lancé, avec plusieurs partenaires, un cycle de conférences-ateliers pour soutenir les parents face aux défis du développement et des apprentissages de leurs enfants.

Le premier atelier, consacré aux troubles Dys, a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre à la salle du Rondeau. En collaboration avec l'Association Dyslexie Suisse Romande et le Centre informatique et pédagogique, il a réuni une trentaine de parents. Cette rencontre a permis d'éclairer l'identification de ces troubles et de présenter les démarches et ressources utiles. Les échanges ont montré à quel point le sujet intéresse et concerne de nombreuses familles.

Le prochain atelier aura lieu le lundi 12 janvier 2026, à 18h30, toujours à la salle du Rondeau. Il portera sur le TDAH, avec l'intervention de l'Association Suisse romande de Parents d'Enfants avec Déficit d'Attention. Seront abordés les causes, les manifestations, les impacts, ainsi que les soutiens possibles, à la maison comme à l'école.

Un troisième rendez-vous est déjà prévu le 9 mars 2026, pour les parents de jeunes entre 14 ans et le début de l'âge adulte, une période de transition souvent délicate. Les informations relatives à cet atelier seront communiquées ultérieurement.

Je tiens à remercier le service des affaires sociales pour l'organisation de ce premier cycle d'actions autour de la parentalité, qui s'inscrit pleinement dans notre volonté d'accompagner avec bienveillance les familles carougeoises dans les moments importants du parcours éducatif de leurs enfants.

##### Police municipale - Zones piétonnes de la place du Marché et de la rue Saint-Joseph

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté de circulation dans les zones piétonnes de la rue Saint-Joseph et de la place du Marché, visant à y interdire la circulation aux vélos,

vélos électriques et e-trottinettes, la Police municipale veille quotidiennement au respect de ces nouvelles prescriptions.

Du 15 octobre au 2 novembre 2025, elle a tout d'abord privilégié une approche préventive sous forme d'explication, d'orientation et de rappel à la loi. Durant cette période, elle a mené 55 actions de prévention et elle a sensibilisé 327 conductrices ou conducteurs de cycle, e-bike et e-trottinette.

A partir du 3 novembre 2025, la Police municipale a poursuivi son effort en sanctionnant les auteurs d'infraction. Entre le 3 novembre et le 7 décembre 2025, ce ne sont pas moins de 101 contrôles qui ont été conduits pour un total de 97 amendes d'ordre infligées à des contrevenants circulant au guidon de ces engins, dans les zones piétonnes. Il sied de préciser qu'un usager a également fait l'objet d'un rapport de contravention.

La Police municipale, qui relève l'effet dissuasif de son dispositif, poursuivra son action ces prochaines semaines.

#### **1. PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

Le Président annonce que le Conseil municipal a ce soir la prestation de serment de M. André Leitner, pour donner suite à la demande de suppléance formulée par Mme Elif Kaytak, pour la période de décembre 2025 à juin 2026, pour des raisons professionnelles.

Selon le règlement du Conseil municipal, Mme Elif Kaytak informera au plus tard en mai 2026 de son retour ou de la prolongation de la suppléance. M. André Leitner, premier vient-ensuite, est donc assermenté ce jour pour le temps de cette suppléance.

Le Président prie M. André Leitner de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

M. André Leitner répond : « Je le jure. »

Le Président prend acte de son serment.

*Applaudissements*

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### Changement dans la représentation des partis au sein des fondations et de la commission PAV

Le groupe Le Centre fait part des changements suivants soumis à validation du Conseil municipal :

- Au sein du conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, M. Jamal Khettabi sera remplacé par M. Stéphane Barthassat.
- Au sein du conseil de la Commission extra-parlementaire COSI, M. Jamal Khettabi sera remplacé par Mme Françoise Pesci

Le Groupe PLR fait part du changement suivant dans la commission PAV soumis à validation du Conseil municipal :

- M. David Robert remplace M. Sébastien Lendaro.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces changements sont validés.

## **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 015-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2026, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 et renvoyé en commission TCR puis en commission Finances.

La commission TCR s'est réunie les 25 novembre et 2 décembre 2025, et la commission Finances s'est réunie le 4 décembre 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission TCR, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

Le Président demande à M. Piguet s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Piguet répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération, avec les amendements préavisés durant la commission, par 10 oui, 1 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

### **Déclaration du groupe Le Centre-Vert'Libéraux**

M. Barbuza en donne lecture.

Le groupe Le Centre-Vert'Libéraux a analysé avec attention le budget 2026 sur la base des documents fournis. Une fois encore, nous devons constater que nos appels répétés à la prudence au cours des dernières années n'ont pas été suffisamment entendus. Les budgets ont été systématiquement déficitaires, alors même qu'il aurait été possible, selon nous, de les présenter à l'équilibre. C'est regrettable, même si les comptes se sont finalement révélés bénéficiaires. Un exercice budgétaire doit viser l'équilibre : il n'est pas satisfaisant que les dépenses excèdent durablement les recettes.

Aujourd'hui, nous faisons face à un constat clair : les résultats financiers de la Commune se sont dégradés. Nous sommes désormais confrontés à la nécessité d'accepter un important déficit ou de réaliser des efforts significatifs sur les différentes lignes de

dépenses. Le Conseil administratif a entamé ce travail d'assainissement, et nous saluons les efforts consentis. Toutefois, nous estimons que l'exercice aurait pu être plus abouti. Si le déficit retenu avait été comparable à celui de l'année dernière, nous aurions pu considérer que l'effort était réellement conséquent et féliciter sans réserve le travail effectué.

Force est de constater que, malgré des décisions courageuses prises par certains conseillers administratifs, d'importantes marges de manœuvre n'ont pas été exploitées et que le budget reste loin d'être satisfaisant. Notre groupe a donc estimé nécessaire d'identifier des économies supplémentaires, à hauteur de deux millions. Ce travail a été mené avec sérieux. Nous avions trouvé ces économies : en renonçant aux nouveaux postes, en suspendant les annuités et en ajustant plusieurs lignes budgétaires, nous parvenions à un montant proche des deux millions.

Malheureusement, la municipalisation des crèches change la donne. Afin d'éviter une distorsion du système, il n'était pas envisageable de toucher aux annuités, puisque l'ensemble du personnel de la petite enfance sera intégré au personnel communal. Concernant les postes, nous avons entendu les arguments exposés : certains services doivent impérativement être renforcés malgré la situation difficile. Nous soutiendrons donc ces engagements, en espérant que les nouvelles personnes engagées seront à même d'apporter une réelle plus-value à la population carougeoise.

Pour autant, les perspectives qui nous sont présentées pour l'année prochaine ne sont guère plus encourageantes. Nous espérons que l'ensemble de l'administration recevra un mot d'ordre clair : maîtriser chaque dépense afin d'éviter une situation qui conduirait à une hausse de la fiscalité. La population carougeoise n'est aujourd'hui pas en mesure d'absorber une charge supplémentaire dans le contexte économique actuel. Ce travail de maîtrise devra être assuré en premier lieu par les conseillers administratifs, et s'ils n'y parviennent pas, nous espérons qu'ils sauront nous associer rapidement aux discussions afin de construire ensemble des solutions durables.

Je souhaite d'ailleurs remercier les représentants des différents groupes : nos échanges ont été ouverts, constructifs, et ont permis de dégager des consensus importants dans une année particulièrement difficile. Nous espérons que les coupes consenties resteront provisoires et qu'il sera possible, à terme, de retrouver un niveau de dépenses permettant à la Commune de se développer harmonieusement. Rappelons-le : notre administration est au service de la population et doit pouvoir offrir des prestations de qualité. C'est précisément l'objectif d'un exercice budgétaire responsable.

Les discussions menées ont permis de dégager des solutions partagées par la majorité des groupes, ce dont nous nous réjouissons. Ce travail collectif nous permet ce soir de déposer un nombre certes conséquent d'amendements, mais ayant été soigneusement sélectionnés. Ils permettent une économie de près d'un demi-million pour le budget 2026. Nous pouvons nous en féliciter collectivement : c'est ensemble que nous avons trouvé ces réponses pour tendre vers un assainissement budgétaire attendu et nécessaire. Il faudra sans doute remettre l'ouvrage sur le métier pour élaborer le budget 2027 car il ne sera pas acceptable d'augmenter les impôts sous prétexte que nous n'avons pas anticiper les charges.

Si nos amendements sont acceptés, nous voterons ces comptes, même si nous ne les considérons pas comme satisfaisants en l'état. Cependant, compte tenu des efforts consentis par les conseillers administratifs et par les groupes du Conseil municipal, refuser ces comptes reviendrait à reculer pour mieux sauter. Notre responsabilité est de travailler ce budget pour en faire un outil opérationnel bénéfique à la Commune.

Pour finir, nous tenons à remercier toute l'administration pour les explications complémentaires et détaillées qui ont été données pendant les commissions et notamment à la commission des finances.

M. Barbuzzi ajoute que le groupe Le Centre-Vert'Libéraux demandera un vote en bloc des amendements.

### **Déclaration du groupe socialiste**

M. Lauret en donne lecture.

C'est dans un contexte difficile que le Conseil administratif s'est attelé à l'élaboration d'un projet de budget pour l'exercice 2026. La Confédération, puis le Canton avaient déjà annoncé la nécessité de prévoir des mesures d'économie liées à l'évolution de la situation économique générale du pays et du Canton. Les atteintes portées au multilatéralisme à l'échelon international, la remise en cause des règles commerciales validées à ce jour par l'OMC et le bouleversement engendré par la guerre en Ukraine, tout comme l'explosion du e-commerce sont à l'origine de cette situation. Les restructurations bancaires avec l'UBS et le Crédit Suisse, notamment, créent des disparitions d'emplois. Il a donc fallu prendre au pied de la lettre les indicateurs fournis par le Canton pour les rentrées fiscales, d'une part.

D'autre part, le cumul des nouvelles mesures édictées pour la mise aux normes des bâtiments publics, tout comme la nécessité d'engager d'importants travaux d'infrastructures dans le cadre du PAV (écoles, crèches, espaces publics) ont eu pour conséquence une augmentation sensible des prévisions de financement pour les années à venir. À cela se sont ajoutées les charges contraintes, telles que notre contribution à des fonds de redistribution (péréquation, notamment).

Au budget 2025, les recettes fiscales et le fonds de péréquation ont représenté 78% des revenus totaux, soit un montant de 108,4 millions. Pour 2026, elles ne représentent plus que 70%, soit 103,6 millions – une diminution conséquente de 4,8 millions en un an. En effet, en comparaison avec le budget précédent, les recettes sur les personnes morales constituées d'un fonds de compensation (ex-TPC) diminuent fortement, -3,9 millions (-17%), et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en baisse de 0,6 million également. Quant aux revenus de l'impôt sur les personnes physiques (+1%), on observe un tassement suite au vote du 24 novembre 2024 réduisant la fiscalité des personnes physiques, vote soutenu par le PLR.

Parallèlement, la participation de Carouge à la péréquation intercommunale augmente de 6,1 millions, ce qui accentue la pression sur les charges de fonctionnement. À cela s'ajoutent les travaux préparatoires liés à la municipalisation des crèches, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026, qui représente un enjeu organisationnel et financier majeur. Relevons aussi qu'en l'espace de quatre ans, les charges contraintes (FASe, GIAP, SIS, ACG) ont augmenté de 48%, soit de 3,3 millions.

Dès lors, au vu de l'augmentation incessante des charges et du tassement des revenus, les marges d'action ont fondu comme neige au soleil. On doit au travail minutieux effectué par le Conseil administratif un examen complet de tous les postes. À cet égard, des arbitrages significatifs ont été rendus, aboutissant à des réductions de charges à hauteur de 5,3 millions pour l'exercice 2026. Les charges contraintes, en augmentation de 0,8 million, ont également été intégrées dans une logique de planification rigoureuse.

Afin de préserver la stabilité financière de la Commune, tout en maintenant des prestations de qualité à la population, notre parti propose un maintien pour 2026 du centime additionnel à 40.

Malgré ces efforts, le budget 2026, qui représente, aux dépenses, un montant de CHF 151'363'230.-, prévoit un déficit de 2,9 millions (pour autant que tous les amendements soient acceptés) reflétant l'impact cumulé des réformes fiscales, de la hausse des charges intercommunales, ainsi que des ajustements structurels en cours.

Le parti socialiste demeure pleinement engagé dans une gestion prudente et responsable des finances publiques, ceci dans le respect des exigences institutionnelles. Il continuera à œuvrer pour garantir des services performants et durables à l'ensemble de la population carougeoise.

Nous allons donc voter le budget 2026 avec les modifications suggérées, convenues entre les principaux partis, dont nous apprécions le travail collaboratif dans une bonne concertation du Conseil municipal. Nous tenons à et apprécions les démarches, qui sont chères au parti socialiste, visant à rehausser certaines lignes dans le secteur social, ainsi que pour la COSI.

C'est également l'occasion de remercier ici l'administration et le Conseil administratif qui ont permis l'élaboration du budget.

### **Déclaration du groupe des Verts**

Mme Boudet Anthamatten en donne lecture.

Le groupe des Verts a examiné avec la plus grande attention le budget 2026 en veillant à sa durabilité, valeur centrale et principe transversal pour nous. Cette durabilité inclut la promotion d'un cadre et d'un mode de vie sain, la promotion de l'équité et la cohésion sociale, notamment entre générations, et la promotion de la culture pour toutes et tous.

Ce budget a été élaboré sur la base d'une proposition du Conseil administratif, dans un contexte délicat, puisque Carouge doit faire face à des défis majeurs, notamment en termes d'aménagement de nouveaux quartiers et de précarisation sociale, alors même que ses ressources diminuent.

Parmi les facteurs ayant pesé sur ce budget, les recettes communales ont été revues à la baisse, en raison notamment de l'impact fort de diverses réformes cantonales sur la fiscalité des personnes physiques et morales. À cela s'ajoute la hausse de nos charges contraintes, et en particulier de notre contribution à la péréquation communale, qui est passé de 8,4 millions en 2026, au lieu de 6,1 millions en 2025. Cela au moment même, où l'on observe une tendance aux transferts de charges cantonales vers les communes.

Parallèlement, Carouge doit se doter des moyens nécessaires pour faire face à des défis de taille. Nous pensons ici au développement du nouveau quartier du PAV, chantier unique par son ampleur, dont une grande partie se situe sur le territoire de notre commune, ou à la municipalisation des crèches, projet que nous soutenons avec enthousiasme.

Dans ce contexte, le budget présenté par le Conseil administratif nous apparaît solide et responsable, en dépit du déficit affiché. Nous saluons le travail rigoureux mené par le Conseil administratif et ses services, puis par l'ensemble du Conseil municipal pour déterminer les économies nécessaires, tout en préservant les prestations à la population.

Tout au long de l'examen budgétaire, nous avons apprécié la qualité des échanges avec les chefs de service et les magistrats, qui ont patiemment répondu à toutes nos questions. Nous avons ensuite contribué activement à instaurer un dialogue constructif avec l'ensemble des groupes politiques, ce qui nous a amenés à nous montrer particulièrement attentifs aux amendements proposés en commission des Finances pour trouver des solutions communes afin de réduire le déficit.

Ce soir, même si certains aspects négociés en commission nous ont alertés, nous pouvons affirmer que ce travail conjoint, mené tambour battant par l'ensemble des protagonistes, a permis d'aboutir à un budget consensuel, que nous soutenons.

Dans ce budget, le groupe de Verts salut particulièrement :

- le maintien des prestations sociales à la population, notamment pour les familles, plus nécessaires que jamais, malgré les économies réalisées,
- la poursuite des objectifs de l'Agenda 21, notamment concernant les îlots de fraîcheur, indispensables pour faire face aux enjeux globaux, tant environnementaux que sociaux,
- le maintien des prestations de qualité en faveur de la culture et du sport dans notre commune, et
- le maintien des conditions-cadres pour l'administration communale, qui garantit la municipalisation harmonieuse des crèches.

Sur cette base, le groupe des Verts se réjouit de poursuivre la collaboration établie au sein du législatif et avec l'Exécutif. Malgré les incertitudes actuelles et à venir qui agitent notre économie, notre société et notre planète, avec le risque de difficultés financières accrues, elle permettra d'envisager conjointement les mesures à prendre, y compris les moins populaires, si nécessaire, pour répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens et faire face au défi de l'expansion de notre commune, pour que Carouge reste une ville où il fait bon vivre.

Enfin, Nous remercions chaleureusement Mme Molinari et le Conseil administratif pour le travail effectué sur ce budget, ainsi que M. Di Stefano et l'ensemble de l'administration.

### **Déclaration du groupe UDC Carouge**

M. Guinchard en donne lecture.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs, Chères Carougeoises, Chers Carougeois,

Après examen attentif, le groupe UDC Carouge refuse catégoriquement le budget 2026. Ce budget n'est pas seulement insuffisant : il confirme une dérive financière inquiétante et un refus persistant d'assumer une gestion responsable, et cela malgré les amendements déposés par l'UDC Carouge en commission.

#### **1. Un déficit clairement évitable**

Le budget annonçait un déficit de 3,5 millions, réduit à environ 3 millions grâce aux amendements de la droite et du centre.

Mais qu'on soit clair : 3 millions de déficit restent 3 millions de trop.

Et pourtant, le Conseil administratif insiste pour créer quatre nouveaux postes fixes.

Dans une commune déjà sous tension financière, cette obstination n'est pas sérieuse : elle est dangereuse.

## 2. Absence de mesures concrètes de maîtrise des dépenses

Aucune proposition n'est formulée pour contenir l'évolution des charges du personnel : ni gel, ni mesure ciblée, ni ajustement structurel.

Les annuités, la participation à l'assurance maladie, les allocations familiales et le renchérissement poursuivent leur progression.

Ce constat s'étend également aux subventions sportives et culturelles, se poursuit sans priorisation clairement définie ni démarche affirmée de maîtrise budgétaire.

La majorité dépense, et le contribuable paiera.

## 3. La COSI : près d'un million vers l'étranger

Même réduite, la ligne de la Coopération et Solidarité Internationale reste à près de 827'000 francs.

Carouge doit d'abord régler ses finances avant d'envoyer quelque 830'000 francs à l'étranger.

Dans la situation actuelle, cela relève du déni.

## 4. Une dette qui explose : la réalité est implacable

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Dette en 2020 : 85 millions
- Dette estimée en 2026 : 150 millions

Par habitant :

- 2020 : 3'710 francs
- 2026 : 6'318 francs

En six ans, chaque habitant porte près de 2'600 francs de dette supplémentaire.

Cette trajectoire n'est plus tenable.

## 6. Une ligne rouge : aucune augmentation d'impôts et plus aucun budget déficitaire

Face à cette fuite en avant, le groupe UDC Carouge fixe une ligne rouge clair et non négociable : aucune hausse d'impôts ni aujourd'hui, ni demain et plus aucun budget déficitaire.

Carouge doit impérativement cesser de vivre au-dessus de ses moyens.

Les habitantes, les habitants et les entreprises ne doivent pas être appelés à compenser l'absence de rigueur budgétaire.

L'UDC Carouge sera particulièrement attentive aux prochains budgets, à commencer par celui de 2027, qui devra impérativement corriger cette trajectoire.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC Carouge votera fermement contre le budget 2026.

### **Déclaration politique du PLR sur le budget et la responsabilité budgétaire**

M. Epars en donne lecture.

Nous avons eu comme principe directeur un engagement pour l'efficacité publique.

Notre groupe politique est guidé par une stratégie cohérente visant à garantir la responsabilité budgétaire, l'efficacité publique et la transparence de l'action communale. Nous nous engageons à construire un avenir où les ressources du contribuable sont utilisées avec rigueur et pragmatisme.

Cette approche se traduit par des objectifs clairs :

- Maîtriser l'expansion administrative, en limitant l'augmentation des dépenses structurelles et l'expansion de l'administration lorsque les circonstances ne le commandent pas strictement.
- Cibler les aides, en rendant les subventions moins automatiques et plus ciblées, assurant que l'aide parvient à ceux qui en ont le plus besoin, tout en refusant de subventionner les hauts revenus pour des prestations sociales.
- Prioriser les missions fondamentales, en concentrant le budget sur les missions publiques essentielles et en modérant l'étendue des politiques écologiques pour se concentrer sur l'essentiel.
- Exiger la transparence, en augmentant la clarté et la ventilation des lignes budgétaires pour permettre une évaluation citoyenne et politique adéquate, notamment sur des postes comme l'Agenda 21.

Afin de concrétiser cette vision, le PLR a déposé un total de 15 propositions d'amendements, certaines adoptées, d'autres modifiées, reflétant une volonté ferme de modération des dépenses.

Nous avons ciblé des réductions ou suppressions sur :

- Les subventions, en ajustant les postes sportifs, culturels, de mobilité TPG et de biodiversité, pour les rendre plus justes et ciblées.
- Les études et le matériel, en réduisant les crédits d'études non prioritaires (administration, informatique, espaces verts) et des dépenses de matériel informatique.
- La masse salariale, par la maîtrise des effectifs (4 nouveaux postes et personnel intérimaire) pour contrôler l'augmentation structurelle des charges.
- Postes divers : réduction de divers postes structurels (rétroactifs, ateliers arbres) et une réduction globale significative sur l'Agenda 21.

De plus, nous avons porté une proposition forte pour aligner la réalité de l'engagement des conseillers administratifs avec leur taux d'activité de référence, en proposant de l'augmenter de 60 % à 80 %.

Bien que notre objectif initial ait été un déficit maximal d'un million, nous avons fait preuve de pragmatisme et de collégialité pour parvenir à un accord trans-partisan. Gouverner, c'est savoir faire des compromis.

C'est dans cet esprit que nous avons :

- Accepté de maintenir les 4 postes de personnel après avoir reçu les explications nécessaires des chefs de service.
- Soutenu des contrepropositions constructives, notamment avec les Vert.e.s sur la répartition des coupes dans l'Administration Générale et l'Agenda 21.
- Appuyé les demandes d'augmentation du parti socialiste concernant le projet petite enfance, le secteur solidarité et les projets de la COSI, reconnaissant l'importance de ces domaines sociaux.

Nous saluons nos partenaires politiques pour les échanges sereins, animés et constructifs. Malgré des divergences légitimes, Carouge envoie un signal encourageant : il est possible de collaborer au-delà des différences partisanes.

La commission des Finances s'est accordée pour présenter ces amendements de manière globale. Nous invitons solennellement le Conseil municipal à les valider en bloc, car ils représentent un équilibre nécessaire entre rigueur financière et maintien de l'action publique essentielle.

Le groupe PLR continuera à soutenir la dynamique lancée par l'étude de ce budget.

Le vote de ce soir n'est qu'une étape d'un processus qui n'a malheureusement débuté qu'avec cette nouvelle législature.

Soyons positif, il est lancé pour nous amener devant nos responsabilités d'arriver à l'équilibre budgétaire. Nous comptons sur tous les acteurs politiques pour continuer ce travail pour le bien de notre commune.

Nous remercions l'Exécutif pour son travail collégial et pour sa disponibilité, ainsi que celle de ses services pour leurs explications, en particulier le service financier et son chef M. Giovanni Di Stefano.

Le Président rappelle que les amendements proposés par la commission des Finances se trouvent sur CMNet à la disposition de chacune et chacun.

Le Président commence par faire voter les modalités de vote des amendements de la commission Finances : le Conseil municipal veut-il voter ceux-ci en bloc ou préfère-t-il les traiter les uns après les autres ?

**Le traitement en bloc des amendements est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

#### Amendement relatif à la vie chère proposé par le Conseil administratif

Mme Molinari rappelle qu'il en a été question à plusieurs reprises en commission. L'amendement concerne l'ajustement de la vie chère. Lors de la préparation du budget, le taux était à 0,5 pour la période de référence, d'octobre à octobre. Le taux est en réalité de 0,3. Par conséquent, et en résumé, les charges diminuent sur deux lignes (30.100.311 et 30.500.350). Le budget pour la vie chère à 0,5 se montait à CHF 238'209.-. Avec un taux de 0,3, la variation est de CHF - 95'284.-, soit un nouveau total de CHF 142'925.-. En outre, cette diminution a un impact sur les charges sociales AVS/AI/APG, dont le nouveau total est de CHF 2'922'015.-.

**L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Vote en bloc des amendements proposés par Le Centre-Vert'Libéraux, le PLR, le PS et l'UDC

M. Barbuzzi précise que les amendements ne sont pas issus de la commission Finances proprement dites : ils ont été déposés par Le Centre-Vert'Libéraux, le PLR, le PS et l'UDC. Ils sont le fruit d'un consensus. Même si le groupe des Verts n'est pas signataire de ces amendements, il a bien sûr participé aux discussions. M. Barbuzzi en profite pour remercier l'ensemble des personnes qu'il a « embêtées » pour ce budget, mais il pense qu'ils peuvent tous être satisfaits du résultat obtenu. Le Conseil municipal a bien travaillé et M. Barbuzzi l'en remercie.

**Les amendements sont acceptés par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Amendement proposé par l'UDC relatif au voyage du Conseil municipal

Au nom de l'UDC, M. Schmutz dépose un amendement concernant une économie sur le voyage du Conseil municipal. Au vu du budget déficitaire pour 2026, le groupe UDC propose de diminuer de CHF 10'000.- la somme pour ce voyage, afin de participer à l'effort d'économies sur le budget. Faire un geste dans ces moments difficiles serait exemplaire. M. Schmutz rappelle que ce voyage est entièrement payé par les jetons de présence des conseillers municipaux. Il invite le Conseil municipal à accepter cet amendement.

**L'amendement est refusé par 17 non, 10 oui et 4 abstentions.**

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération telle qu'amendée.

**La délibération telle qu'amendée est acceptée par 29 oui, 2 non et 0 abstention.**

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 016-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'427'000.- AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 et renvoyé en commission TCR puis en commission Finances.

La commission TCR s'est réunie les 25 novembre et 2 décembre 2025, et la commission Finances s'est réunie le 4 décembre 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission TCR, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

Le Président demande à M. Piguet s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Piguet répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 017-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 491'000.— DESTINÉ À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 et renvoyé en commission TCR puis en commission Finances.

La commission TCR s'est réunie les 25 novembre et 2 décembre 2025, et la commission Finances s'est réunie le 4 décembre 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission TCR, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

Le Président demande à M. Piguet s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Piguet répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.**

**9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 019-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 4'461'389.25 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2025**

Mme Molinari introduit le sujet. Le Conseil municipal a désormais l'habitude de ce type de délibérations relatives à la comptabilisation d'amortissements complémentaires. La présente délibération est proposée dans l'éventualité que les comptes 2025, qui seront présentés au cours du premier trimestre de l'année prochaine (avec un vote en principe au mois de mai), soient dans les chiffres noirs de manière importante. Si tel est le cas, elle permettra de procéder à des amortissements complémentaires. Le Conseil municipal avait déjà voté une délibération en juin, pour un montant de CHF 9'063'800.57. Ce soir, le Conseil administratif lui propose de voter un montant de CHF 4'461'389.25, de manière à disposer d'une marge d'anticipation dans cette période d'incertitude, qui règne malheureusement depuis plusieurs années déjà. Pour passer les amortissements complémentaires sur l'année 2025, il faut voter une délibération avant la fin 2025. En effet, il est légalement impossible d'attendre le résultat des comptes 2025 pour la voter. Cette délibération permettra de diminuer la charge des amortissements dans l'année courante et les années à venir (sur une dizaine d'années au minimum). Par conséquent, le Conseil

administratif invite le Conseil municipal à soutenir la délibération qui prévoit la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2025 pour un montant de CHF 4'461'389.25, étant précisé que ce montant est calculé en fonction des amortissements comptabilisables pour ce type d'exercice.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 020-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DE SEPT DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JUILLET 2026**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le budget 2026 ayant été adopté.

*Le Président suspend la séance une dizaine de minutes.*

**8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 018A-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER (PLQ) N° 30129-67, CAROUGE / PRAILLE ACACIAS VERNETS – « ETOILE 2 »**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie les 18 et 27 novembre 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon mentionne que le rapport comporte quelques omissions. Cependant, elle rassure le Conseil municipal quant au fait que le contenu des amendements préavisés et discutés par la commission est bien celui qui figure dans le tableau intitulé « Liste des amendements », à disposition sur CMNet, sous réserve des compléments qui seront apportés de ce soir.

**La commission a préavisé favorablement la délibération, moyennant les neuf amendements listés dans le document annexé, par 12 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Merle signale que les amendements ont été demandés par la commission, mais n'ont pas été formellement votés. Concernant l'amendement « de charger le Conseil administratif, dans le cadre du développement PAV, de veiller au déploiement d'infrastructures sportives de proximité (style agorespace) », il s'agit d'une demande

qu'elle avait formulée en commission. Elle propos d'ajouter une précision à cet amendement : « *y compris dans les espaces en transition* ». Sachant que, dans les plans localisés de quartier, il est difficile de prévoir d'emblée l'emplacement de telles infrastructures par des pictogrammes, l'objectif est d'inviter le Conseil administratif à veiller, lors des discussions *y compris* avec le Canton, à ce que chaque possibilité d'inclure de petits équipements sportifs soit envisagée, pour éviter de se retrouver avec des périmètres sans aucun équipement de ce type. Mme Merle précise qu'il ne s'agit pas nécessairement d'*agorespaces*, dont la taille est déjà relativement importante, mais d'équipements par exemple de *street workout*, qui ne prennent pas beaucoup d'espace. Cet amendement est proposé conjointement par M. Calame et elle-même.

M. Schmutz demande si l'amendement qui figure dans la liste doit être modifié ou s'il peut être voté tel qu'il est écrit.

Mme Merle répond qu'il faudrait ajouter les mots « *y compris dans les espaces en transition* ».

Selon M. Schmutz, il faut présenter un nouvel amendement écrit en remplacement de l'amendement qui figure dans la liste. Le Conseil municipal ne peut pas voter un amendement qui est proposé uniquement verbalement.

Le Président explique qu'un amendement peut être proposé sur le siège et qu'il convient de le voter.

Mme Merle rappelle la teneur de l'amendement proposé ce soir : « *de charger le Conseil administratif, dans le cadre du développement PAV, de veiller au déploiement d'infrastructures sportives de proximité (style agorespace), y compris dans les espaces en transition* ».

Le Président soumet au vote l'amendement.

**L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme Boudet Anthamatten aborde l'amendement relatif aux places de jeux pour enfants. Il s'agit « *de modifier le plan afin d'intégrer le pictogramme "place de jeux" au sein du cœur d'îlot* », dans l'objectif d'avoir des places de jeux pour enfants au sein de l'îlot.

M. Ducellier se questionne sur le confort des habitants. Il évoque la résonance à l'intérieur des îlots, dont il faut tenir compte si l'on souhaite intégrer une place de jeux.

Mme Bertholon entend les préoccupations de son préopinant. Une place de jeux n'est effectivement pas adaptée dans toutes les circonstances, mais une simple balançoire pourrait en revanche être admissible. Cet amendement est une déclaration de volonté, pour les situations où un tel équipement serait possible et souhaitable. Les porteurs de projets seront bien sûr libres de décider ensuite si une place de jeux est adaptée ou non.

Le Président soumet au vote l'amendement.

**L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, soit à l'unanimité.**

M. Ducellier intervient à propos de l'amendement « Rapport explicatif : demander certaines affectations dans le cadre de l'appel d'offres investisseur qui sera organisé par le FPAV, logements PPE en ZD et ZO, EMS », dont la rédaction n'est pas particulièrement claire. Le groupe PLR souhaite modifier cet amendement comme suit, dans un souci de simplification : « *inclure dans le rapport explicatif du PLQ la volonté des autorités communales de réaliser des logements adaptés aux seniors et des logements en*

*propriété par étage dans les secteurs 2 situés en zone ordinaire* ». M. Ducellier rappelle que le rapport explicatif d'un PLQ contient seulement des intentions et n'a pas force de loi.

Le Président soumet au vote l'amendement.

**L'amendement est accepté par 26 oui, 1 non et 4 abstentions.**

Le Président soumet ensuite au vote la proposition de traiter en bloc les amendements restants, selon la liste sur CMNet.

**Le traitement en bloc des amendements restants selon la liste sur CMNet est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote en bloc les amendements restants.

**Les amendements restants selon la liste sur CMNet sont acceptés par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

M. Etienne rappelle que, lors du tour de pré-consultation, il avait recommandé de veiller à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Cet aspect n'a pas fait l'objet d'un amendement, mais il tenait à souligner ici que, dans tous les projets et planifications de la Commune, il est nécessaire d'écouter notamment les associations qui défendent les personnes en situation de handicap et de donner suite à leurs demandes par des réalisations concrètes.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération telle qu'amendée.

**La délibération telle qu'amendée est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.**

### **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **11. MOTIONS**

Il n'y en a pas.

#### **12. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

#### **13. RESOLUTION RA 003-2025 P : « TRAVAUX DU TRAM : ANTICIPONS LES IMPACTS »**

M. Etienne annonce que le parti socialiste prendra en considération la résolution, avec toutefois une petite réserve. Il rappelle que tous les groupes avaient travaillé ensemble pour déposer, lors d'une précédente séance du Conseil municipal, une motion concernant l'aide aux commerçants dans le cadre des travaux du tram, motion qui s'était traduite par des indemnités pour les commerçants. Le groupe socialiste considère que, dans la droite ligne du travail interpartis qui avait été effectué, ce projet de résolution aurait pu être signé par l'ensemble des groupes du Conseil municipal.

M. Barbuzzi relève qu'en principe, c'est le dépositaire de la résolution qui intervient pour la présenter – ce n'est pas bien grave. Il allait justement expliquer que le groupe Le Centre-Vert'Libéraux n'a pas partagé le projet de résolution parce que celui-ci a été fait presque dans l'urgence, puisqu'une interruption a été annoncée pour 2026 sur cette ligne

de tram très utilisée par les Carougeois. Il s'agissait également d'éviter les discussions que les groupes ont eues cet été à propos des dédommages aux commerçants. M. Barbuzzi mentionne ensuite que le groupe Le Centre-Vert'Libéraux propose une résolution, qui n'est pas contraignante, parce qu'un tel objet n'est pas soumis à référendum. Il s'agit d'inviter le Conseil administratif à agir et à éviter ce qui s'est passé ces derniers mois, qui ont été très compliqués pour les Carougeois et les commerçants, notamment. Le texte est suffisamment clair. M. Barbuzzi invite le Conseil municipal à soutenir cette résolution, qui est importante pour Carouge. Il se réjouit que le groupe socialiste y soit favorable et l'invite à ne pas se sentir vexé de ne pas avoir pu la signer. Il souligne que, comme pour tout objet déposé par le groupe Le Centre-Vert'Libéraux, l'objectif n'est pas de revendiquer d'être à l'origine d'une demande au Conseil administratif. Ici, l'objectif est de chercher des solutions dès aujourd'hui. Les TPG connaissent suffisamment le réseau genevois pour trouver des alternatives qu'ils n'ont pas mises en place cet été. Pour ceux qui ont utilisé les transports publics, la situation était loin d'être pratique : il fallait prendre un tram, puis un bus, et enfin un autre tram. Pour les personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer, par exemple, cette situation n'était vraiment pas idéale. La résolution demande au Conseil administratif de prendre langue avec les TPG et d'examiner avec ceux-ci si une meilleure alternative existe et si les lignes de bus peuvent être renforcées. Selon M. Barbuzzi, la ville de Carouge peut les solliciter – les TPG sont aussi là pour aider les communes.

M. Schmutz annonce que l'UDC soutiendra la résolution. Pour une fois, il s'agit d'anticiper un problème qui risque de survenir. La résolution permettra au Conseil administratif d'approcher les TPG, de trouver des solutions et de connaître les dates de début et de fin des travaux. Cela permettra d'éviter les mêmes problèmes que ceux auxquels les commerçants ont été confrontés avec les divers travaux au Temple et à la rue Ancienne.

Sans prendre la défense des TPG, où il travaille, M. Lauret souhaite apporter des précisions, puisqu'il connaît le sujet. Les dates de début et de fin du chantier ne dépendent pas des TPG, mais des travaux de la rue de Carouge, c'est-à-dire de la ville de Genève. Cela dit, une anticipation est nécessaire, étant précisé que les horaires doivent être créés entre 90 et 120 jours à l'avance – le délai est presque atteint puisqu'il est question du mois d'avril. Le renforcement de la fréquence des bus des lignes 7 et 11 est une bonne idée. M. Lauret n'est pas certain que cette fréquence puisse être améliorée, dans la mesure où la problématique réside dans la possibilité d'ajouter des bus et de disposer du matériel – mais il conviendra de se renseigner sur ce point. M. Lauret peut garantir que les TPG dispose du matériel, mais pas en avance d'une manière très importante. Enfin, le Conseil administratif peut également approcher l'ancienne conseillère administrative, Mme Lammar, qui est la présidente du conseil d'administration des TPG et qui peut-être pourra apporter une réponse. M. Lauret ajoute que M. Barbuzzi a raison de dire, dans sa résolution, qu'il faut anticiper maintenant. En début d'année prochaine, ce sera presque trop tard.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la résolution.

**La résolution est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

#### **14. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## **15. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

#### Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Barbuzzi relative à la mise en place des frigos solidaires

Monsieur le Conseiller municipal,  
Cher Monsieur Barbuzzi,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du conseil municipal du 19 novembre 2025 concernant la mise en place des frigos solidaires.

#### **Choix de l'emplacement**

L'association éco-citoyen à l'origine du déploiement des Free-go a contacté le secteur Energie et Durabilité début 2024 déjà pour proposer d'installer un Free-go. En cohérence avec l'objectif de la Confédération de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2023 (par rapport à 2017), le Conseil administratif a déjà validé le principe en juin 2024.

L'association éco-citoyen – maintenant devenue l'association Free-go – a posé des conditions d'implantation tirées de leurs expériences en Ville de Genève :

- Proximité des commerces (qui seraient susceptibles de donner des denrées)
- Proximité d'un « centre social » ou endroit semi-surveillé (même si les livreurs passent tous les jours)
- Accessibilité en vélo-cargo
- Prise extérieure 220 volts et couvert pour abriter le Free-go
- Contexte local

L'emplacement actuel du Free-go aux Noirettes 14 répond à tous ces critères. La CPEG, propriétaire de la parcelle, a accepté son implantation début 2025 et je tiens à réitérer mes remerciements pour cela. A noter aussi que le secteur des Acacias figure dans le rapport CATI-GE comme un secteur particulièrement vulnérable, selon les indicateurs socio-économiques utilisés dans ce rapport.

Cela dit, la vocation première d'un Free-go est de diminuer le gaspillage alimentaire en y mettant des denrées encore consommables, mais plus vendables, des commerces alentours. Les individus peuvent aussi y apporter des denrées (par exemple avant une absence).

Les bénéficiaires sont essentiellement des familles, des étudiants et également des personnes qui donnent et se servent, avec une sensibilité à l'environnement et qui souhaitent donc contribuer à la lutte contre le gaspillage. Pour rappel, les free-go sont alimentés par les petits commerces à proximité ainsi que par l'Union Maraîchère Genevoise.

#### **Évaluation et suivi**

Un suivi journalier est effectué par l'association Free-go, qui pèse les kilos de denrées déposés dans les Free-go par leur équipe, et un bilan est fait chaque année. Concernant le type des denrées déposées, ce sont à plus de 90% des fruits et les légumes et le 10% restant consiste en du pain et des viennoiseries.

Le passage tous les jours en semaine permet de contrôler les règles d'hygiène.

A ce jour, le bilan du nouveau Free-go est positif. Plus de 389 kg y ont transité – et ont donc évité d'être jetés – depuis son lancement, le 8 octobre. La nourriture déposée chaque jour ne s'y trouve d'ailleurs plus le soir.

### **Coûts pour la Commune**

La collaboration avec l'association Free-go implique, d'un point de vue financier :

- CHF 6'700.- pour la fabrication du Free-go, sa mise en place et la participation à l'achat et l'entretien du vélo-cargo utilisé pour les livraisons ;
- CHF 15'000.- pour les coûts de fonctionnement annuels, sachant que la même somme est recherchée par l'association Free-go auprès d'autres partenaires comme la Fondation Gelbert, Oak Foundation ou la Loterie romande.

Au total, en 2025, la Ville de Carouge a payé CHF 9'200.-, auquel il faut ajouter l'installation de la prise électrique extérieure de CHF 1'600.-

### **Déploiement futur**

Le budget communal 2026 ayant été réduit, il n'est pour l'heure pas prévu de financer l'installation d'un 2<sup>ème</sup> Free-go à Carouge. Cependant, des échanges sont prévus quant à la possibilité que cela soit mis en place avec des financements tiers.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Barbuzzi, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Guinchard à propos du traitement de la pétition relative à la modification de la taxe poubelle pour les indépendants seuls sur la commune de Carouge

Monsieur le Conseiller municipal,  
Cher Monsieur Guinchard,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite, soumise lors du conseil municipal du 13 novembre 2025 concernant la taxe déchets.

Depuis l'instauration de cette taxe, la Ville de Carouge s'est strictement conformée à la directive cantonale en vigueur. Le montant minimal de CHF 100.– comprenait à l'époque l'émolument administratif destiné à couvrir les coûts liés à la gestion de la base de données, au traitement des dossiers et au processus de facturation.

Le principe de causalité, ou pollueur-payeur, inscrit dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), prévoit que celui qui génère une mesure ou détient des déchets en assume les coûts. Ainsi, chaque usager d'une prestation publique doit financer la part correspondant à sa consommation réelle. La situation est donc plus complexe qu'il n'y paraît, car une simple réduction de la taxe ne permettrait plus de couvrir les coûts engendrés et irait ainsi à l'encontre de ce principe et de la loi susmentionnée.

Pour répondre à cette problématique, une distinction claire sera désormais établie entre les coûts liés à l'élimination des déchets urbains et les émoluments correspondant aux démarches administratives. La révision de notre règlement prendra en compte ces éléments et garantira une application de la taxe sur les déchets à la fois équitable et transparente, tout en respectant le principe du pollueur-payeur.

Il s'agit d'un processus exigeant, encadré par les contraintes légales découlant de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et de son ordonnance d'application, de la directive cantonale en vigueur ainsi que des procédures de validation par l'État. Notre volonté n'est bien entendu en aucun cas de renoncer à la mise en œuvre, mais bien de l'accomplir dans le respect de ce cadre légal. Toutes les démarches nécessaires sont ainsi entreprises afin que l'entrée en vigueur puisse intervenir avant la facturation de la taxe déchets 2026 (soit avant la fin du premier semestre 2026), comme nous l'avons d'ailleurs déjà indiqué à la représentante des pétitionnaires.

Pour conclure, les éléments évoqués ci-dessus figurent dans les conclusions de la présentation ainsi que dans le procès-verbal de la commission des pétitions du 12 juin 2025.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Guinchard, mes meilleures salutations.

**Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lauret concernant la suppression des grilles au pied des platane à la rue de la Débridée**

Monsieur le Conseiller Municipal,  
Cher Monsieur Lauret,

Les platanes de la rue de la Débridée sont des Platanes 'VALLIS CLAUSA', dont la croissance vigoureuse et rapide a permis d'obtenir une canopée conséquente pour la qualité de vie des habitants de la rue. Les mesures de suivi réalisées mettent en évidence une croissance moyenne annuelle de la circonférence des troncs + 5,5 cm.

Pour préserver la croissance optimale des platanes et éviter toute contrainte sur leur développement futur, nous avons dû procéder au retrait des grilles situées à leur pied. Leur proximité immédiate avec le collet engendrait des dommages, notamment des blessures profondes susceptibles d'affaiblir durablement les arbres.

Le niveau du pied d'arbre a été égalisé avec celui du trottoir à la suite de l'intervention de suppression des grilles et un mélange de type prairie adapté à l'ombre sera semé au printemps.

Cette intervention a eu lieu fin novembre 2025.

**Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lauret relative aux dépôts sauvages à l'avenue Industrielle**

Monsieur le Conseiller Municipal,  
Cher Monsieur Lauret,

Le dépôt illicite de déchets demeure une problématique majeure, nécessitant des actions coordonnées de prévention, une réglementation stricte et une répression efficace afin d'améliorer durablement la propreté de l'espace public.

Chaque année, le service Voirie, Espaces Verts et Matériel (SVEM) collecte plus de 500 tonnes de déchets encombrants, dont environ 15 % sont déposés de manière illicite sur le domaine public. Ce constat s'établit malgré la collecte gratuite offerte aux habitants et un système efficace de prise de rendez-vous, en ligne ou par téléphone.

Dans le cadre de ses actions de prévention, le SVEM dispose de quatre barrières équipées de banderoles destinées à sensibiliser les usagers à la problématique des dépôts illégaux. Ces dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire communal et

font l'objet d'une rotation mensuelle, ou sont déplacés en fonction des signalements effectués par le personnel de terrain. Comme nous le constatons régulièrement, ce mode de fonctionnement contribue à renforcer l'efficacité du message.

Ces derniers mois, plusieurs détenteurs de déchets ont pu être identifiés à la suite d'enquêtes menées par le service en collaboration avec la police municipale, ou lors de flagrants délits, entraînant l'infraction d'amendes, dont le montant est doublé en cas de récidive.

Concernant l'avenue Industrielle, la barrière a été réinstallée et le service reste particulièrement attentif à l'évolution de la situation.

**Réponse de M. Mützenberg à la question orale de M. Baertschi relative à l'accès à la promenade des Orpailleurs depuis le pont CEVA**

Monsieur le Conseiller Municipal,  
Cher Monsieur Baertschi

Nous vous remercions pour votre question intitulée « accès aux terrasses du pont CFF » dans le cadre des travaux au boulodrome.

Le chemin qui descend vers l'Arve constitue la voie d'accès opérationnelle des véhicules du SIS. À ce titre, il doit rester accessible en tout temps pour les véhicules d'urgence.

Ce même chemin est actuellement l'accès principal des camions de chantier.

La cohabitation entre des camions de fort tonnage et les usagers du parc crée un risque important pour la sécurité. Il n'est donc pas envisageable d'ouvrir simultanément ce passage au public tout en maintenant l'activité du chantier.

Lors de la première phase du chantier (août–novembre 2025), des dispositifs légers avaient été installés pour maintenir l'accès du SIS tout en informant le public, mais leur non-respect a conduit à renforcer le dispositif. Depuis le lancement de la deuxième phase (novembre 2025–été 2026), des barrières Müba ont été mises en place : elles restent déplaçables par le SIS tout en empêchant efficacement le passage des usagers, dont le comportement sur le terrain a montré la nécessité de cette mesure pour garantir la sécurité.

Les barrières sont fermées uniquement durant les heures de chantier (7h à 17h). Elles sont systématiquement rouvertes à partir de 17h par le personnel du chantier.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Baertschi, mes meilleures salutations.

**Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

**Questions écrites**

**M. Calame : Comment maintenir et réaffecter le bâtiment de l'ancienne station-service des Tours de Carouge**

Interpellé par des habitants du quartier, j'ai appris avec surprise le projet de démolition du bâtiment de la station-service située au 12 boulevard des Promenades, qui vient d'être désaffecté et fait l'objet d'une demande d'autorisation de démolir en cours d'instruction au département du territoire.

Cet édifice construit en 1962 sur une parcelle communale fait partie des équipements qui participent depuis l'origine, comme le bâtiment de la poste ou bien les fontaines, de l'ensemble urbanistique des Tours de Carouge.

Sous les enseignes publicitaires de la compagnie pétrolière qui exploitait la station-service se trouve un élégant couvert en béton qui s'inscrit dans le dispositif des bâtiments et des aménagements extérieurs de ce fleuron de notre patrimoine carougeois que sont les Tours.

Si nécessaire, la pandémie de covid, les étés caniculaires et les pluies soudaines nous ont montré l'importance pour la population de pouvoir s'abriter des intempéries en restant sur le domaine public, ainsi que l'intérêt de lieux ouverts pouvant accueillir une diversité d'activités à proximité des espaces de détente et de loisirs.

Le maintien et la réaffectation de ce modeste édicule permettraient d'offrir à moindres frais un service appréciable aux habitants et aux usagers du quartier des Tours, de mettre en valeur notre patrimoine communal et de contribuer, par le réemploi de cette construction, aux économies d'énergie.

Dès lors, le Conseil administratif pourrait-il étudier le maintien et la réaffectation du bâtiment de l'ancienne station-service des Tours de Carouge ?

#### M. Schmutz : Absence de drapeaux nationaux au local de vote

A la grande surprise de nos citoyens, depuis deux votations nous n'avons qu'un drapeau national au local de vote de l'école des Promenades selon la procédure cantonale.

- 1) Est-ce une volonté de la Commune de ne plus mettre notre drapeau national ?
- 2) Ou est-ce un oubli du service en charge de cette fonction ?

#### **Questions orales**

#### M. Lauret : Base de vie boulevard des Promenades, travaux rue du Collège

M. Lauret souligne que les travaux sont terminés à la rue du Collège mais qu'au boulevard des Promenades, la base de vie où SCRASA entreposait son matériel reste en place. Il souhaite savoir quand celle-ci pourra être débarrassée, pour le bien-être de toutes et tous, après presque 24 mois. Il serait bon de débarrasser cette base de vie pour les fêtes.

Mme Molinari souligne qu'une quantité considérable de matériel est en train d'être enlevée. Encore aujourd'hui, la barrière a pu être déplacée pour libérer des places de stationnement. L'enlèvement du matériel avance, au rythme auquel il peut avancer au vu de l'importance du chantier qui a eu lieu. En principe, il devrait être terminé avant les fêtes.

#### M. Gerster : Horaires clés sociétés

M. Gerster a été approché par les utilisateurs des locaux à proximité des Charmettes. Comme presque tous les locaux communaux maintenant, ceux-ci sont accessibles par le biais d'une clé électronique. Il se trouve qu'à 22h00, les utilisateurs doivent quitter les locaux. Au début, ils pensaient que c'était parce qu'un surveillant ou une autre personne passait, mais ils se sont rendu compte que ce n'était pas le cas et que le nettoyage était fait le lendemain. Ils ont donc demandé à M. Gerster pour quelle raison ils devaient quitter les locaux à 22h00. M. Gerster était bien emprunté pour leur répondre. Il savait que le Conseil municipal avait voté des changements, mais pas qu'il avait un voté un horaire – ces utilisateurs ont en effet entendu dire que c'était une décision de ce Conseil. M. Gerster

demande s'il est possible de reporter à minuit la fermeture des portes, sachant que, s'ils sortent par exemple à 22h20, ils ne peuvent plus fermer la porte parce que le système bloque la fermeture.

M. Mützenberg est tout aussi emprunté que M. Gerster. Il se renseignera auprès de ses services, pour faire en sorte que les sociétés puissent avoir accès aux salles le plus largement possible. Il reviendra ensuite au Conseil municipal avec des explications concrètes, et peut-être même techniques.

#### M. Gerster : Lumière or not lumière ?

M. Gerster relève que M. Fraomene a évoqué dans ses communications les contrôles effectués par la police municipale. Ce soir, en venant à pied de son travail jusqu'à la salle du Conseil municipal, il a compté douze vélos qui n'avaient pas de lumière. Douze vélos sans lumière, c'est peut-être douze futurs donneurs d'organes – ce constat est difficile à dire. Il conviendrait de sensibiliser les cyclistes, de la même manière que la police municipale l'a fait dans la zone piétonne. Circuler à vélo sans lumière est un comportement dangereux. Si le cycliste a un accident, cela est regrettable pour lui. Mais il peut aussi renverser une personne qu'il n'a pas vue. Des accidents et des suraccidents peuvent survenir. M. Gerster souhaite savoir si une campagne de prévention peut être mise en place. Il se préoccupe en effet non seulement des piétons mais aussi des cyclistes, pour que chacun puisse profiter de la voie publique dans le respect de la loi sur la circulation routière.

M. Fraomene signale que la police municipale fait de la prévention. Elle en fera d'ailleurs le 19 décembre prochain aux abords du cycle de Pinchat. La police municipale cible souvent les établissements scolaires. M. Fraomene examinera avec le service ce qui peut être fait à Carouge en général, peut-être de manière aléatoire, et bien sûr en collaboration avec PRO VELO. Il reviendra ensuite auprès du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épousé, le Président souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h25.